

Bulletin Municipal 2023



L'édito du maire	p 3	Vivre Ensemble	p 20-21
Vie communale	p 4	- Brûlage	
- Mairie		- Animaux domestiques	
- Quelques chiffres		- Parpaings apparents	
- Conseils municipaux		- Bruits et nuisances sonores	
- Rencontre citoyenne		- Lutte contre l'ambrosie	
Etat civil	p 5	Garnerans s'anime	p 22 à 26
- Mariage		- Randoland	
- Naissance		- Cérémonie du 11 novembre	
- Pacs		- Nos centenaires	
- Décès		- Lettres au Père Noël	
- Un arbre une naissance		- GAG	
Citoyenneté	p 6	- Marché semi-nocturne	
- Listes électorales		- Cinéma plein air	
- Cartes identités et passeports		- Octobre Rose	
- Recensement à 16 ans		- Transformateur—chemin du Pellerat	
Autorisation avant travaux	p 7	- Conscrits édition 2022	
Urbanisme	p 8	Sécurité	p 27
Bâtiments communaux	p 9	L'école	p 28
Finances et communication	p 10	Périscolaire	p 29
- Commission finances		- La garderie périscolaire	
- Commission communication		- La cantine	
CCAS	p 11	- Boîte aux lettres papillons	
Services aux habitants	p 12-13	Vie associative	p 30 à 37
- Commandes groupées de fioul		- Sou des écoles	
- Potager partagé		- Les conscrits	
- Complémentaire santé		- Comité du fleurissement	
- Boîte à livres		- Société de chasse	
- Broyage à domicile		- Association des JSP	
- Locations		- Sapeurs Pompiers	
Gestion des déchets	p 14 à 16	- L'amicale des donneurs de sang	
- Collecte des ordures ménagères		- Les Amis du Vieux Thoissey	
- Consignes de tri		- Groupement paroissiale Alliance St Audace	
- Accès déchèterie		- AJC - l'Embarcadère	
- Compost		Associations d'aide à la personne	P 38
France Services Val de Saône	p 17	Enfants - Ados	p 39
Amélioration de l'habitat	p 18-19	- Relais petite enfance	
- Val de Saône Renov +		- Cio de Trévoux	
- Soliha Ain		Communauté de communes	P 40
- Cadastre solaire		Entreprises du village	P 41
- SIEA		Informations pratiques	P 42 à 44





Garneransois, Garneransoises

L'année 2022 s'est terminée de façon un peu spéciale pour moi.

Le 9 décembre je suis entré à l'hôpital où je me trouve toujours à l'heure où j'écris ces lignes suite à un diagnostic de Leucémie Aigüe Myéloïde.

Après différents examens et prélèvements une chimiothérapie démarrée le 20 décembre a permis de détruire les globules blancs « mauvais » mais également les bons. Je suis donc entré en aplasie, c'est-à-dire avec des défenses immunitaires très basses. Il y a eu différentes infections traitées avec des périodes de haut et de bas (fièvre).

Depuis aujourd'hui 15 janvier je suis sorti d'aplasie et c'est une bonne nouvelle !

Je devrais pouvoir, si les examens sont bons, pouvoir avoir une permission de sortie de 2 semaines.

Je retournerai ensuite 4 semaines à l'hôpital pour un nouveau cycle de chimiothérapie de consolidation, aplasie avec risque d'infections et sortie d'aplasie.

Il y aura ainsi 3 cycles de consolidation séparés de 2 semaines de sortie avant que l'on puisse me considérer comme guéri.

Même si je peux suivre à distance les affaires de la commune quand mon état me le permet, la majorité des tâches ont été déléguées à mes adjoints et principalement la première, Marianne MORSLI, que je tiens à remercier chaleureusement ici.

Mes sorties permettront de retrouver l'air de Garnerans qui doit être bon au vu des deux centaines que la commune a honorées en 2022 :

Mme Médard qui est aujourd'hui à l'hôpital de Thoissey mais avec toute sa tête et toutes ses dents comme elle n'a pas manqué de nous le dire à plusieurs reprises ! Mme Médard est une personne bien connue des habitants un peu anciens puisqu'elle a été, entre autres, directrice de l'école de Garnerans.

Mme Duroux quant à elle vit encore à Garnerans de façon autonome ! son logement est à côté de celui de son fils et de sa belle-fille qui ont bien évidemment l'œil sur elle. Nous espérons tous pouvoir être encore aussi autonome à 100 ans !

L'année 2022 a vu la réalisation de différents projets dont vous trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Le principal aménagement est le changement des menuiseries extérieures du bâtiment école-mairie. Non seulement cela permet d'améliorer le confort thermique et de réduire les dépenses énergétiques mais cela donne un nouveau cachet esthétique au bâtiment.

Le deuxième aménagement dont je souhaitais parler est le cheminement mode doux chemin de la Gare. Il permet entre autres aux scolaires d'aller rejoindre l'arrêt de bus de la RD933 le matin et de rentrer chez eux le soir en sécurité.

En 2023 un aménagement ne va pas manquer de faire parler de lui !

Il s'agit d'aménager un Chaucidou chemin du Pellerat. Le principe est d'avoir une voie centrale avec de chaque côté une piste cyclable. La voie centrale est utilisée aussi bien par les véhicules qui montent que par ceux qui descendent : lorsqu'ils doivent se croiser les véhicules se déportent sur la piste cyclable si aucun cycliste n'est présent.

C'est un aménagement d'un coût faible car c'est uniquement du marquage, qui encourage la pratique du vélo et qui va contribuer à réduire la vitesse des véhicules et donc améliorer la sécurité.

Nous devrions également aménager le début de la route d'Illiat. Ce projet fera l'objet d'une réunion publique lorsque les études seront réalisées.

Emile Liébaud et son épouse ont décidé de déménager pour pouvoir profiter pleinement de leur retraite. Je tiens ici à remercier publiquement Emile pour son travail d'adjoint depuis 2014 et son investissement personnel particulièrement exceptionnel.

Je souhaite à tous les habitants de Garnerans une belle et heureuse année 2023 et surtout la santé !

M. Dominique VIOT



Mairie

Secrétariat de mairie

Tél : 04 74 04 05 56
Courriel: mairie@garnerans.com
Site : www.garnerans.com



Ouverture au public

Lundi: 15h à 18h30
Mercredi : 9h à 12h
Vendredi : 13h30 à 16h30
Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Les employés communaux



Amélie CARBALLIDO
Secrétaire de Mairie



Noëlle FRANTZ
Adjoint d'animation
(en disponibilité)



Catherine HURTER
Adjoint d'animation



Didier ROLLIN
Agent
polyvalent



Nelly BEURET
ATSEM



Michelle BERGER
Agent d'entretien

Quelques chiffres

657 habitants d'après l'INSEE

51 kilomètres de voirie communale

857 hectares de superficie

315 logements recensés

Conseils Municipaux

Les conseils municipaux ont généralement lieu le premier vendredi de chaque mois. Reportez vous au site Internet pour les dates exactes et consulter les comptes rendus.

Désormais les conseils municipaux démarrent par un quart d'heure citoyen : si vous avez un sujet d'intérêt général à discuter venez l'aborder avec le conseil municipal en début de réunion de 20h30 à 20h45.

Rencontre citoyenne

En 2023, la municipalité a décidé d'innover, la traditionnelle cérémonie des vœux n'ayant pu se tenir, il a été décidé de la remplacer par une rencontre citoyenne durant laquelle vous serez présentés les réalisations et les projets. Il y aura ensuite un temps d'échanges avec vos élus.

Ce temps d'échange remplacera également les réunions de quartier qui étaient réalisées depuis de nombreuses années. Il se terminera bien sûr par le verre de l'amitié.

A RETENIR
Dimanche 23 avril 2023 à 10h30



Mariages

04/06/2022 Alexia GUILLEMIN et Charlie LEYNAUD
 17/08/2022 Marie BRUN et Arnaud FAURE
 27/08/2022 Marion BASSET et Bastien DEVIN

PACS

28/02/2022 Marie-Anaïs GATT et Allan BOURGEOIS
 07/06/2022 Marie-Thérèse PETIT et Alain THOMAS

Naissances

10/02/2022 Lise GUIRADO
 21/03/2022 Anouck DUCHENE
 30/06/2022 Jules CALIPPE
 27/08/2022 Romy LEVERT
 07/09/2022 Marius SOHIER
 28/09/2022 Gaston GONTHIER
 19/11/2022 Léonie FAYARD

Décès

25/03/2022 Marie MONTFORT
 24/04/2022 Sonia LARIVE veuve DEMANGE

Un arbre une naissance

Quoi de mieux que de planter un arbre, symbole de la vie et de la croissance pour célébrer la naissance d'un enfant ?

C'est symboliquement souhaiter à l'enfant de grandir en force et en beauté dans un monde sain et vert.

Cette année encore la municipalité a offert un arbre à chaque bébé né entre le 1er octobre 2021 et le 30 septembre 2022.

Ainsi, 7 arbres ont été plantés cette année sur le terrain communal de l'airie de pique-nique de l'Avanon. Chacun pourra découvrir ces arbres qui accompagneront ainsi les enfants tout au long de leur vie. Les familles des 7 enfants se sont réunies pour participer à la cérémonie le dimanche 18 décembre 2022. Les parents avaient au préalable choisi parmi les essences qui leur avaient été proposées. Ils ont pu eux-mêmes installer la plaque avec le nom de leur enfant, la date de naissance et le nom de l'arbre.

Cette action s'inscrit également dans le cadre de la transition écologique et de la biodiversité dans nos espaces.

La cérémonie s'est bien sûr finie par le verre de l'amitié au chaud à la salle de réunion.



A RETENIR

L'opération sera reconduite en 2023
 pour les enfants nés
 entre le 1er octobre 2022
 et le 30 septembre 2023.

Recensement Citoyen à 16 ans

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU
RECENSEMENT

► **Qui?** Tous les Français âgés de 16 ans, filles et garçons
 ► **Où?** A la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr)
 ► **Pourquoi?** L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

OBJECTIF CITOYEN
Le parcours de citoyenneté


www.defense.gouv.fr/jdc



Cartes d'identité Passeports

Vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne avec le téléservice : <https://passeport.ants.gouv.fr>
 Puis saisir les informations dans « Pré-demande CNI ». Il faudra ensuite prendre rendez-vous en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Conservez le numéro de votre pré-demande : il est indispensable pour traiter votre dossier en mairie



Listes électorales

Vous arrivez sur la commune et n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, pensez à le faire.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Il est recommandé de s'inscrire en ligne, grâce au télé-service disponible sur Service-Public.fr sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.

Depuis la mise en place du répertoire électoral unique, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



Les démarches se font sur rendez-vous auprès des mairies habilitées :

Saint Didier sur Chalaronne : 04.74.69.73.37

Crèches sur Saône : 03.85.36.57.90

Châtillon sur Chalaronne : 04.74.55.04.33



AUTORISATIONS AVANT TRAVAUX

Extension ou construction de maison

Pas d'autorisation : si la surface est ≤ 5 m²

DP : si surface est ≤ 20 m² ou
si surface ≤ 40 m² en zone PLU

PC : si surface > 20 m² ou
si surface > 40 m² en zone PLU

Taxe d'aménagement pour les travaux soumis à autorisation



Véranda, terrasse couverte

Pas d'autorisation : si la surface est ≤ 5 m²

DP : si surface est ≤ 20 m² ou
si surface ≤ 40 m² en zone PLU

PC : si surface > 20 m² ou
si surface > 40 m² en zone PLU

Taxe d'aménagement applicable uniquement sur les constructions fermées



Réfection de toiture

Fenêtres de toit

Panneaux photovoltaïques

Déclaration Préalable



Changement des menuiseries (fenêtres, porte-fenêtre, porte)

Déclaration Préalable



Antenne parabolique ou climatiseur

Pas d'autorisation



Ravalement de façade, pose de bardage

Déclaration Préalable

Le nuancier des teintes autorisées est disponible en mairie



Clôture et portail

Déclaration Préalable



Terrasse non couverte de plain pied

Pas d'autorisation : sans surélévation et quelle que soit la surface, ou surélevée ≤ 5 m²,

DP : si surélevée ≤ 20 m² ou si surélevée ≤ 40 m² en zone PLU

PC : si surélevée > 20 m² ou si surélevée > 40 m² en zone PLU

Taxe d'aménagement pour les travaux soumis à autorisation



Abris de jardin, cabane, appentis

Pas d'autorisation : ≤ 5 m²,

DP : ≤ 20 m²,

PC : > 20 m²,

Taxe d'aménagement pour les travaux soumis à permis de construire



Besoin d'aide? Un renseignement ?
Le secrétariat de mairie
peut vous renseigner

Formulaires cerfa disponibles sur service-public.fr

Rappel, depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...) peuvent être déposées par voie électronique sur :

<https://portail.siea-sig.fr/sve/#/001167>

Pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il est toujours possible de déposer les demandes par format papier directement à la mairie ou de les envoyer par courrier.



Côté voirie, le chantier principal projet de l'année 2022 a été la création d'un **cheminement piétonnier chemin de la Gare**. La réalisation de ce chantier s'inscrit dans la poursuite du développement des modes doux de déplacements sur la commune.

L'objectif premier est de permettre de relier en sécurité le cœur du village et la RD933 où se trouve un arrêt de bus utilisé notamment par des scolaires.

Les poteaux bois permettent de sécuriser les piétons et de réduire la vitesse des véhicules mais leur espacement permet aux véhicules de se croiser.

L'enterrement des réseaux était initialement prévu dans le projet. Suite à l'obligation de passer par Orange et le SIEA non prévue par le Bureau d'Etudes, nous avons découvert un surcoût d'environ 50 000 € !

Après un appel d'offres, c'est l'entreprise SOCAFL qui a réalisé les travaux, pour un montant de 114 881 € HT . Des subventions ont été demandées, nous n'avons pas encore confirmation des montants.

L'enduit de finition sur la route sera réalisé au printemps 2023, ainsi que la pose de luminions solaires permettant de visualiser le cheminement sans installation d'éclairage public.



Une **rampe à l'entrée du cimetière**, entre le trottoir et le portail, afin d'en faciliter l'accès a été réalisée ; elle devrait être installée prochainement.

Le **parking du cimetière** a été refait et est dorénavant limité à 3.5T.

Le **tracteur** de la commune présentant de plus en plus de signes de fatigue (avec même un début d'incendie maîtrisé grâce au sang-froid de Didier), il a été décidé de le changer. Le nouveau tracteur a été réceptionné en décembre. Il s'agit d'un John Deer 5100M. L'achat représente une dépense de 54 600 € HT, incluant la reprise de l'ancien tracteur.



Des **luminions solaires** ont été posés sur les ralentisseurs et au niveau du carrefour des 3 Coins.

En 2023, afin de nous aider dans la **priorisation des réfections de voirie** sur plusieurs années, une convention a été signée avec l'Agence d'Ingénierie de l'Ain.

Le **chemin du Pellerat va être transformé en Chaucidou** (voir le mot du maire).

L'étude est lancée sur **l'aménagement de la place de la bascule et le début de la route d'Illiat**.

Une réunion publique sera organisée le moment venu.

Membres de la commission :

Roger RIBOLLET
Gilles VATOUX
Pierre BAILLY-BECHET
Aurélien BERRY
Stéphane CANTE
Gaëlle LABALME

Menuiseries extérieures :

L'ensemble du conseil municipal avait acté le remplacement des menuiseries extérieures afin de limiter les dépenses de chauffage. Les anciennes menuiseries en bois n'avaient pas un rendement efficace permettant d'alléger notre facture de chauffage.

À la suite d'un appel d'offre public, la société ROLLET basé à Crêches-sur-Saône a remporté le marché pour un montant total de 159 033 € HT.

C'est au total 91 menuiseries en aluminium qui ont été remplacées, sur le bâtiment école-mairie, mais aussi à la salle des fêtes et dans les salles de réunion.

La décision a été prise de supprimer l'ensemble des volets extérieurs vieillissants et coûteux en entretien, de les remplacer par des volets roulants au rez-de-chaussée et des stores intérieurs aux étages.

Malgré la conjoncture, l'ensemble de la réalisation a été bien géré, le suivi de l'approvisionnement a généré un étalement du chantier jusqu'aux vacances scolaires de la Toussaint.

Le montant global de l'opération a été maîtrisé. Afin d'une harmonisation globale du bâtiment, le conseil municipal prévoit la réfection de la peinture des menuiseries non remplacées avec la même teinte.



Pose des menuiseries en cours



Nouvelle façade sans volets extérieurs

Aménagement de l'accueil du secrétariat de mairie :

L'accueil du secrétariat de mairie a été repensé afin de le rendre plus accueillant et chaleureux.

Nous avons également revu le poste de travail de la secrétaire avec notamment un bureau ergonomique, réglable en hauteur permettant même de travailler debout. Coût de l'aménagement : 6 500 € HT



Membres de la commission :

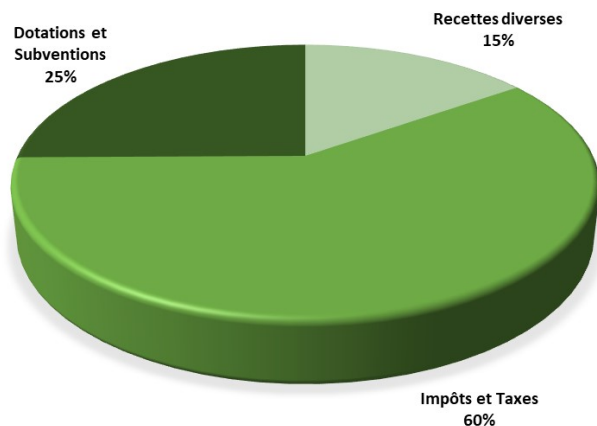
Aurélien BERRY
Elise AUCLAIR
Stéphane CANTE
Karine POTHIER

Eclairage extérieur :

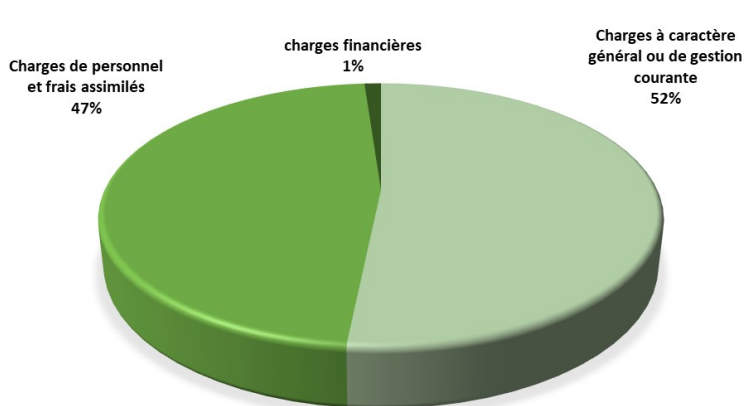
Courant 2021, l'ensemble des éclairages a été remplacé par une technologie LED afin de réduire les dépenses. C'est dans cette continuité que des projecteurs LED ont été installés devant les 2 entrées de l'école, ainsi que devant l'entrée du couloir d'accès à la salle de fêtes.

Commission Finances

Recettes de fonctionnement 409 128 €*



Dépenses de fonctionnement 338 914 €*



* sous réserve de validation des comptes par la trésorerie

La différence entre les recettes et les dépenses permet de financer les investissements

Membres de la commission :
Marianne MORSLI
Gilles VATOUX
Stéphane CANTE
Sophie GUINET
Karine MOMMESSIN

Commission communication

Les moyens de communication mis en place afin de vous informer au mieux sur les actions mises en place par la municipalité sont inchangés. A savoir :

Les notes d'information: distribuées dans vos boîtes aux lettres, dès que des informations utiles sont à communiquer.

Facebook « Garnerans Mairie Officiel » : des publications vous informent sur les différentes animations ou travaux prévus dans notre village. N'hésitez pas nous rejoindre afin d'être informé des nouvelles publications.

L'application Panneau-Pocket: cette application permet la communication d'informations importantes sur notre village. A télécharger sur vos mobiles (Appstore ou Google Play), ajoutez Garnerans dans vos favoris et vous recevrez une alerte dès qu'une information est publiée.

Le site internet www.garnerans.com : pour trouver toutes les informations utiles de la commune.

En conclusion, la commission communication s'efforce de garder un lien avec les Garneransoises et Garneransois.

N'hésitez pas à nous contacter par le biais du secrétariat de mairie pour toutes suggestions ou événements que vous souhaiteriez promouvoir !



Membres de la commission :
Marianne MORSLI
Elise AUCLAIR
Pierre BAILLY-BECHET
Sophie GUINET
Karine MOMMESSIN
Karine POTHIER



Le centre communal d'action sociale est une commission qui s'adresse à l'ensemble des habitants de la commune pour répondre à ses besoins sociaux. Il intervient auprès des personnes âgées ou en situation de handicap, des personnes en difficultés sociales et des jeunes ayant besoin d'une aide.

Il mène une action de prévention et de développement social.

Il répond à vos demandes, donne des conseils, vous oriente vers les services et les professionnels compétents, apporte une aide et trouve des solutions adaptées à chaque situation. Tous les dossiers sont traités en toute confidentialité.

Une plaquette détaillée sur le rôle du CCAS à été distribuée dans chaque boîte aux lettres de la commune. Vous pouvez également vous la procurer en mairie.

Grace aux dons récoltés pendant la marche d'Octobre Rose et lors de la tombola du marché semi nocturne, le CCAS peut dès maintenant proposer une aide financière pour les personnes du village malades d'un cancer.

Une note d'information, pour avoir toutes les précisions sur cette aide est distribuée en début d'année et est également disponible en mairie.

Les personnes de plus de 75 ans ont eu le choix de venir participer au repas ou de se voir offrir un colis.

Le repas des anciens a été avancé au mercredi 19 octobre 2022 afin de ne pas être trop impactés par le covid.

36 personnes étaient présentes et ont passé une agréable après midi.

21 colis gourmands ont été distribués.

Membres du conseil du CCAS Membres extérieurs du CCAS

Dominique VIOT
Elise AUCLAIR
Gaëlle LABELME
Evelyne MONFRAY
Franck RAMPON
Roger RIBOLLET
Roger RIBOLLET
Gilles VATOUX

Catherine BADAD
Paulette BIDON
Jeannine BOZONNET
Marie-José FISTER
Nicole NAVARRO
Marie-Christine VAILLANT



Commandes groupées de fioul



Le groupement de commande de fioul permet à chaque habitant qui le souhaite de bénéficier de tarifs avantageux sur l'achat de fioul domestique. Le groupement est porté par le GAG.

Afin de maximiser le nombre de commandes et ainsi obtenir le meilleur prix, des dates fixes de livraison ont été définies :

- le dernier mercredi de janvier soit le **25 janvier 2023**
- le dernier mercredi de juin soit le **28 juin 2023**
- le dernier mercredi d'octobre soit le **25 octobre 2023**

Les intentions de commande doivent être émises au plus tard le dimanche précédant la livraison.

Le lundi permet de négocier avec les différents fournisseurs afin de bénéficier du meilleur tarif, les règlements étant gérés directement entre l'acheteur et le vendeur.

Le potager partagé

Lieu d'échange de fruits, de légumes, de plants et autres semis, il est installé sur la place devant le cimetière.

Il permet à chaque habitant de déposer son surplus de fruits, légumes, plant, graines... et puisse prendre librement ce qui a été déposé. C'est un système de partage que la municipalité a voulu mettre en place en 2021.

L'année 2022 n'a pas été une année très productive pour les potagers mais cela n'a pas empêché à ce libre service d'avoir une bonne rotation de produits.

Le projet de partage, de solidarité et de lien entre les habitants souhaité lors de l'installation de ce potager partagé porte donc bien ses fruits

Alors n'hésitez pas à y passer aux retours des beaux jours et durant l'été notamment.



Complémentaire santé



La commune a accrédité l'association loi 1901 Uni'Cité pour proposer des complémentaires santé aux habitants de Garnerans qui le souhaitent.

Uni'Cité négocie des contrats pour plus de 800 communes permettant d'économiser entre 15 et 50% pour des couvertures équivalentes ou meilleures en particulier pour les seniors.

Pour tout renseignement contactez nos correspondants Uni'Cité, Eric BEAULIEU au 06 22 52 33 66 ou Anne Florence CLAUDE au 06 61 93 88 30 en précisant que vous les contactez pour la mutuelle communale.

Boite à livres

La boîte à livre est toujours à disposition des habitants.

Située à l'extérieur, au centre du village, celle-ci permet de pouvoir échanger librement les ouvrages que vous souhaitez partager.

Vous pouvez ainsi déposer ou récupérer des livres à votre gré.



Nous rappelons que seuls les ouvrages en état correct peuvent y être déposés.

Vous pouvez également vous régaler avec un grand choix de livres à l'entrée de la mairie. Le principe est le même : venez vous servir librement.



Broyage à domicile

La commune vous propose en cours d'année des opérations de broyage en partenariat avec le SMIDOM.

Vous serez informés des conditions et des dates via les notes d'informations distribuées en cours d'année.

Locations



Salle des fêtes Yves Picard

	Garnerans	Extérieur
FRAIS FIXE (produit entretien pour lave-vaisselle, sol, balais, gaz et eau)	40€	80€
LOCATION Salle —le weekend	210 €	420 €
LOCATION Salle en journée en semaine (vin d'honneur, obsèques,....)	95 €	190 €
LOCATION Bar et Cuisine en journée en semaine	50 €	100 €
LOCATION Bar et Cuisine - le weekend	95 €	190 €
Vaisselle le couvert complet	0,50 €	0,50 €
Vaisselle l'unité	0,10 €	0,10 €

Matériel

Table (hors location de la salle)	2,50 €
Chaise (hors location de la salle)	0,50 €
facturation minimum 15 €	

Consultez la disponibilité de la salle des fêtes sur Internet :



Salle du conseil municipal

La salle du conseil municipal peut être utilisée par les entreprises pour des réunions ou des formations.

Elle est équipée d'une grande table, de chaises, d'un grand écran et du wifi par la fibre.

Elle peut accueillir de 2 à 15 personnes environ.

Le tarif de location varie de 5 € de l'heure à 25 € la journée.
Retrouvez tous les détails et les conditions de location sur le site Internet de la commune sur la page accueil ou : http://garnerans.com/Files/conditions_de_location_salle_de_conseil.pdf
ou renseignez vous au secrétariat de mairie au 04 74 04 05 56.



Collecte des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères est effectué le JEUDI une semaine sur deux.

Votre bac doit être sorti la veille du jour de collecte et déposé couvercle fermé en bord de rue. Les sacs non-conformes déposés au pied des bacs ne sont pas collectés.

Peur de rater la collecte ? Sur demande auprès du SMIDOM, vous pouvez demander à recevoir un SMS de rappel 24h avant la collecte.

Les sacs d'ordures ménagères ne doivent pas être déposés dans les poubelles pour petits détritux aux abribus par exemple.

Cet acte est considéré comme un abandon de déchets et passible d'une amende.

Tous les sacs poubelles abandonnés sont fouillés pour en retrouver les auteurs.



REDEVANCE INCITATIVE : Baisse du minimum facturable

La mise en place de la redevance incitative sur le territoire du SMIDOM VEYLE SAONE permet de renforcer plusieurs objectifs dans la gestion des déchets :

- en premier lieu, réduire la quantité d'ordures ménagères produites, et améliorer le tri effectué par tout usager ;
- ensuite, maîtriser les coûts générés par la collecte et l'élimination des déchets. Le déchet qui n'est pas produit est celui qui coûte le moins cher, le déchet trié permet de réduire le coût de son traitement.
- enfin, permettre à l'usager d'être acteur de sa facture, et de disposer d'une lisibilité parfaite sur le calcul de celle-ci.

A la mise en place de la Redevance Incitative au 1er janvier 2016, un minimum facturable annuel de 12 levées avait été décidé car il correspondait au volume moyen d'ordures ménagères produits par les ménages et afin, également, de limiter les comportements inciviques.

Depuis la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) le volume de nos ordures ménagères a fortement diminué et afin de ne pas pénaliser les usagers ayant adopté les bons gestes de tri et le compostage, le Smidom Veyle Saône a fait le choix d'abaisser le minimum facturable à 8 levées par an au lieu de 12.



Exemple :

Bac sorti 8 fois par an : facturation de 8 levées.

Bac sorti 11 fois par an : facturation de 11 levées (les levées supplémentaires au-delà de 8 sont facturées au même prix - pas de surfacturation)

Bac sorti 5 fois par an : facturation de 8 levées. (principe du "minimum facturable" basé sur 8 levées par an)

Ces 8 levées minimum facturables sont un compromis acceptable entre la nécessité d'évacuer ses déchets de façon régulière (une levée toute les 6 à 7 semaines en moyenne, difficile d'attendre plus pour des questions évidentes d'hygiène) et également pour sécuriser les recettes de la redevance incitative.

Ce changement, applicable à tous les volumes de bac, sera effectif sur la facture du 2ème semestre 2022.

Un simulateur de facture est disponible sur le site internet du SMIDOM : www.smidom.org / La redevance incitative / espace particuliers / simulateur de facture.

Représentants au SMIDOM

Dominique VIOT (titulaire, vice-président)

Roger RIBOLLET (suppléant)



Consignes de tri

Les colonnes de tri se situent sur le parking du stade, derrière la mairie.
Depuis le 1er février 2023, tous les emballages peuvent être mis dans la benne jaune.



Accès déchèteries

(horaires voir la rubrique horaires utiles page 42)



Afin de réserver l'usage des déchèteries aux seuls habitants du territoire, le contrôle d'accès aux déchèteries se fait par lecture optique des plaques d'immatriculation.

POUR BÉNÉFICIER DU SERVICE :

Il est donc impératif que l'immatriculation de vos véhicules soit à jour.
Pour cela vous devez transmettre une copie de votre/vos carte grise aux services du SMIDOM. Trois véhicules maximum peuvent être enregistrés.

S'adresser directement au Smidom, ou se connecter sur www.smidom.org pour créer votre espace personnel.

Les remorques doivent être équipées d'un filet ou d'une bâche pour accéder à la déchèterie.

Une deuxième vie pour les objets.

Vous pouvez déposer les objets réutilisables à la déchetterie de St Etienne les mercredis et samedis de 14h à 17h.
Ils seront récupérés et valorisés par TREMPLIN.



2023 : l'année du compostage

La loi sur le tri à la source des biodéchets c'est pour demain

Dans le cadre de la loi AGEC anti-gaspillage, le tri à la source des biodéchets va se généraliser en France. Aussi, à compter du 1er janvier 2024, chaque foyer devra disposer d'une solution pour trier ses déchets alimentaires et autres déchets naturels biodégradables.

N'attendons pas cette date pour valoriser nos biodéchets et rendre à la terre ce qu'elle nous a apporté !



POURQUOI TRIER CES BIODECHETS ?

Pour protéger l'environnement en respectant le cycle de la nature.

Lorsque les déchets alimentaires vont à la poubelle, ils finissent généralement brûlés dans un incinérateur. Comme les biodéchets sont constitués de 60 à 90% d'eau... c'est du gâchis ! Ces biodéchets peuvent être valorisés par compostage et produire un **engrais naturel** qui va nourrir la terre et boucler un cycle naturel.

Pour diminuer nos poubelles. 30% des bacs d'ordures ménagères sont des biodéchets. Trier à la source permettrait de **diminuer de 2 à 3 levées de poubelle par an**, et ainsi baisser sa facture d'environ 10% !

Composter à la maison comme en quartier

Au fond du jardin : à la maison comme au jardin nous produisons des déchets organiques (épluchures de légumes, restes de repas, feuilles mortes, tailles de haies,...).

Le compost permet le recyclage de ces déchets organiques pour produire naturellement un fertilisant, le compost, qui améliore la qualité de la terre de nos jardins ou de nos plantes en pot sans produit chimique.

En quartier : chaque habitant volontaire va déposer ses déchets alimentaires (épluchures, trognon de pommes, marc de café, restes de pain) dans un composteur dédié. Les apports sont complétés de matières sèches (feuilles mortes, broyat) pour que le mélange se transforme en compost.

Les bénéfices du compostage sont les mêmes que pour l'habitat individuel: moins de déchets dans la poubelle et un engrais pour les plantes d'intérieur et les espaces verts de la commune.

C'est aussi une activité collective qui crée et renforce les liens entre voisins, donne une opportunité de mieux se connaître et favorise la prise de conscience environnementale.

Un geste doublement bénéfique: nous réduisons les déchets produits et nous faisons du bien à nos plantations.

Vous êtes intéressés par le compostage ?

Le SMIDOM proposera une cession de vente de composteur individuel sur notre commune dans l'année 2023.

Lors de cette cession, une initiation gratuite au compostage vous sera proposée.

Si vous êtes intéressé par le compostage partagé, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de votre Mairie ou du Smidom Veyle Saône.



Permanence :

2 rue de Lyon
01090 Montmerle sur Saône
Tél. 09 74 36 65 35
Mail : franceservices@ccvsc01.org
Plus d'infos sur www.ccvsc01.org
(rubrique Services au quotidien)



Horaires d'ouverture :

Lundi 16h00 - 19h00
Mardi 09h00 - 12h00 (13h les semaines paires)
14h00 - 17h00
Mercredi 09h00 - 12h00 (13h les semaines paires)
14h00 - 17h00
Jeudi 09h00 - 13h00
Vendredi 14h00 - 17h00
Samedi 10h00 - 12h00 les semaines impaires

Accueil

Les deux animatrices France Services vous accueillent gratuitement pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien : retraite, carte d'identité/passeport, impôts, allocations familiales/prestations sociales, carte grise, permis de conduire, inscription à pôle emploi, point-justice, couverture santé...

Espace libre-service

Un ordinateur relié à internet et à une imprimante est mis à votre disposition dans un espace confidentiel. Vous pouvez en autonomie et dans le respect de la charte de l'utilisateur :

- réaliser vos démarches administratives du quotidien,
- imprimer,
- scanner (téléchargement possible sur votre propre clé USB).

Permanences de nos partenaires sur place

Centre des impôts sur rendez-vous

Les jeudis de 9h à 12h

Pour prendre rendez-vous, connectez-vous sur <https://www.impots.gouv.fr> ou contacter les animatrices France services

Le conseiller numérique vous accueille sur rendez-vous les mercredis de 14h à 17h

pour vous permettre de :

- créer votre adresse e-mail, apprendre à gérer votre messagerie
- prendre en main votre tablette ou votre smartphone
- mettre en page votre CV
- utiliser les réseaux sociaux en toute sécurité...

Des permanences sont également proposées dans certaines communes.

Fabrice DIJOUX Tél : 04 74 04 02 57 / 06 49 47 63 62

Mail : fabrice.dijoux@conseiller-numerique.fr



Val de Saône Renov +



Dans le cadre de sa compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de Communes Val de Saône Centre a approuvé un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le secteur résidentiel étant le 1er secteur consommateur d'énergie et le 3ème secteur émetteur de Gaz à Effet de Serre sur le territoire, la rénovation énergétique est un levier majeur pour faire avancer la transition écologique. Une des priorités de cette démarche est la rénovation énergétique des logements et des bâtiments afin de lutter contre le dérèglement climatique et la précarité énergétique.

La communauté de communes poursuit cette démarche dans le cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) depuis le 1er janvier 2021.

Le SPPEH a pour objectif d'informer, de conseiller et d'accompagner tous les habitants de l'Ain. Pour la communauté de communes, le service de proximité s'appelle VAL DE SAÔNE RÉNOV'+.

L'animation de ce service est confiée à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC AIN), Société Publique Locale.

LE SAVIEZ-VOUS ?

—

Votre maison consomme annuellement plus que votre voiture.

39% des consommations d'énergie (total des bâtiments en France)

29% des consommations d'énergie (total des transports en France)

Source: ministère de l'Industrie

Votre Service Public de la Rénovation de l'Habitat de la communauté de communes Val de Saône Centre

Rénovez ! Vous êtes aidés !

Vous avez un projet de rénovation énergétique ?

Bénéficiez d'un accompagnement par un conseiller **VAL DE SAÔNE RÉNOV'+** objectif et indépendant du début à la fin de vos travaux de rénovation énergétique :

- Conseil téléphonique **gratuit et rendez-vous personnalisé.**
- Possibilité de **visite** de votre bien et remise d'une évaluation thermique et de trois scénarios de travaux. *Moyennant une participation financière de 150€.*
- Remise d'une liste d'artisans **Reconnus Garants de l'Environnement (RGE)**, signataires de la **charte départementale** de référencement et **aide à l'analyse de devis.**
- Aide au **montage financier** et recherche de **subventions.**
- Conseils pour le **suivi des travaux** et l'**usage** du logement rénové.

Un seul numéro gratuit

04 74 45 12 40

Vous êtes une entreprise du **petit tertiaire privé ?**

Propriétaire ou locataire de locaux < à 1000 m2 et vous avez un projet de rénovation énergétique de votre bâtiment ?

Bénéficiez **GRATUITEMENT** de l'accompagnement **VAL DE SAÔNE RÉNOV'+**

Entretiens téléphoniques du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
ou
permanences locales au siège de la CCVSC les 2ème et 4ème lundi du mois, uniquement sur rendez-vous.

Prochaines permanences 2023 :
23 janvier - 13 février - 27 février - 13 mars
- 27 mars - 10 avril - 24 avril - 22 mai - 12 juin - 26 juin

Contact : info@alec01.fr
Info : www.alec01.fr



SOLIHA AIN

Bien vivre chez soi aujourd'hui comme demain... et mieux qu'hier.

Vous êtes propriétaire occupant votre logement et souhaitez réaliser des travaux d'amélioration (isolation, remise aux normes...) ou d'adaptation (handicap, vieillissement), vous pouvez bénéficier de subventions dans certaines conditions.

Soliha Ain vous propose une assistance complète : information, définition du projet, optimisation du plan de financement, suivi de chantier etc.

SOLIHA AIN

11 rue Brillat Savarin
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. 04 74 21 02 01

Email : [accueil.ain\[a\]soliha.fr](mailto:accueil.ain[a]soliha.fr)
<https://ain.auvergnhonealpes.soliha.fr/>

Horaires d'ouverture
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi :
09 h 00 à 12 h 00 - 13 h 45 à 17 h 30
Mercredi :
09 h 00 à 12 h 00



Cadastre solaire

La communauté de communes a réalisé un cadastre solaire afin d'inciter les habitants du territoire à installer des panneaux photovoltaïques sur leur toiture.

Cette carte interactive en ligne permet de visualiser le potentiel solaire des toitures de tous les bâtiments du territoire. Elle fournit une information détaillée du potentiel de chaque toiture (taux ensoleillement, production estimée, prix estimée, temps de rentabilité, difficulté et coût de raccordement).

Le cadastre est désormais en ligne sur le site de la communauté de communes sur le lien suivant : www.ccvc01.org/deplacements-mode-doux/

Ce cadastre est mis en ligne pour une durée de 3 ans (démarré le 14 décembre 2022).





Environnement

Développer les énergies renouvelables

Elaboration d'un cadastre solaire à destination des habitants et entreprises du territoire

C'est quoi ? carte interactive en ligne permettant de visualiser le potentiel solaire des toitures de tous les bâtiments (habitation ou professionnel) du territoire.

Mission confiée au bureau d'études



Mise en service **début 2023**



SIEA

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, regroupe l'ensemble des communes de l'Ain. A l'origine, le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, le SIEA est un acteur essentiel concernant d'autres domaines d'intérêt général, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, les achats et la maîtrise de la demande en énergie ou encore la fibre optique.

Au service des communes Aindinoises, il vise à mutualiser les actions, moyens et ressources. Ainsi, l'action du SIEA se traduit par des conseils techniques, des groupements, des participations financières et surtout la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures liées à l'aménagement du territoire.

Le SIEA participe au déploiement de la fibre optique:
Pour tester votre éligibilité: <http://www.reso-liain.fr/>

Représentants :
Evelyne MONFRAY
Pierre BAILLY-BECHET
Gilles VATOUX



Animaux domestiques

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation.

Est considéré comme chien errant, un chien, en état de divagation qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.

Si la commune ne retrouve pas le propriétaire d'un animal capturé, celui-ci sera confié à la SPA de Mâcon avec qui la commune a établi une convention de fourrière. Signalez en mairie tout animal perdu.

Ainsi, les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit de brûler

Vos tailles de haies ou d'arbres, les tontes de pelouses ou tous autres déchets végétaux doivent être acheminés à la déchèterie, pour y être valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

L'arrêté de juillet 2017 a supprimé la tolérance permettant aux particuliers de brûler sous certaines périodes des déchets verts. En effet, au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est **fortement émetteur de polluants**.

Des solutions alternatives existent :

* le compostage domestique est un excellent amendement naturel. Tontes de pelouse et feuillages peuvent ainsi être mélangés aux restes de repas et épluchures de légumes...

* le broyage des petites ou grosses branches fera, lui, avec les feuilles mortes un excellent paillis pour le jardin et le potager. Triple avantage, il nourrit les plantes en se décomposant, conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.



Nous sommes trop souvent sollicités pour des chiens en divagation sur notre commune, nous demandons aux propriétaires de faire le nécessaire afin d'éviter que leurs chiens divagent sur la commune.

Déjections canines :

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.



Evitons la prolifération des chats.

La prolifération des chats entraîne des conséquences importante sur la biodiversité. La castration ou la stérilisation compte parmi les responsabilités qui incombent à tout propriétaire

Attention : en nourrissant un chat errant, vous en devenez responsable. Il vous incombe ensuite de vous en occuper, de le soigner, de le faire identifier et de le stériliser

* le mulching, cette technique de tonte permet de laisser l'herbe finement coupée sur place et fera également un amendement pour votre pelouse.

Le SMIDOM attribue une subvention pour l'achat d'un broyeur (subvention variable en fonction du coût du broyeur) et/ou l'acquisition de composteurs en bois (prix subventionné de 27 €).

Selon l'arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 du 3 juillet 2017



Bruits et nuisances sonores



Par arrêté préfectoral : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, etc... **ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :**

- les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Tous les travaux de chantiers publics ou privés susceptibles d'être source de nuisance sonore pour le voisinage sont **interdits :**

- tous les jours de la semaine de 20 heures à 7 heures,
 - toute la journée des dimanches et jours fériés,
- exceptées les interventions d'utilité publique en urgence.**

Parpaings apparents



Dans un souci d'harmonie de notre village et d'amélioration du cadre de vie de tous, nous rappelons que le PLU impose que « doivent être recouverts d'un enduit tous les matériaux qui par leur nature sont destinés à l'être, tels le béton grossier, les briques, les parpaings agglomérés,... ».

En effet, nous constatons que, lors de la réalisation de murs de clôture et (plus rarement) sur les constructions et les extensions, les finitions tardent à être réalisées. Cela conduit à avoir des murs non finis et d'aspect peu esthétique.

Merci d'en prendre bonne note et de programmer prochainement vos travaux de finition si vous êtes concernés.

Lutte contre l'ambroisie

Trois espèces d'ambrosies, classées dangereuses pour la santé humaine au titre du code de la santé publique sont présentes dans l'Ain. Au-delà de l'enjeu sanitaire lié au caractère allergisant de leurs pollens, elles sont une menace pour la biodiversité et engendrent d'importants problèmes pour la production agricole.

Ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.) : principale espèce présente dans l'Ain. Les secteurs de la plaine de l'Ain et de la côtière sont les plus infestées mais la plante progresse nettement dans les autres plaines : Dombes, Bresse et pays de Gex. La plaine alluviale du haut Rhône, au sud de Seyssel et les rives de la rivière d'Ain, constituent des points singuliers de forte infestation.

L'Ambroisie trifide (*Ambrosia trifida* L.) : présente les mêmes potentiels toxiques et invasifs que l'ambroisie à feuille d'armoise. Du fait de sa grande taille (2 à 4m), cette espèce est beaucoup plus concurrentielle au niveau des cultures. Cette espèce est toutefois très peu présente dans l'Ain.

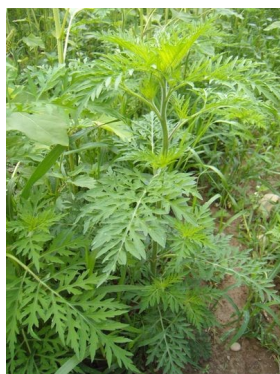
L'Ambroisie à épis lisses (*Ambrosia psilostachya* DC.) : espèce vivace, de petite taille, moins invasive que les précédentes, reste à cartographier précisément dans l'Ain. Elle présente un développement par rhizome (tiges souterraines), elle produit peu de pollens et de semences mais présente un potentiel allergène similaire aux deux autres espèces.

Si vous souhaitez vous engager dans la lutte contre les ambrosies dans l'Ain, vous pouvez contacter votre mairie et son référent ambroisie ou la signaler grâce à la plateforme « Signalement ambroisie » :

→ Sur l'application mobile : « Signalement ambroisie » à télécharger sur votre store habituel

→ Sur signalement-ambrosie.fr

→ À : contact@signalement-ambrosie.fr ou au 0 972 376 888



Ambrosie à feuille d'armoise



Ambrosie trifide



Ambrosie à épis lisse

Randoland

Depuis le printemps 2021, notre village est inscrit sur le site Randoland !

Randoland est un concept innovant qui incite les enfants à randonner en famille de façon ludique, en jouant les guides explorateurs !

Conçus comme une chasse au trésor, la découverte ludique se déroule dans le village de Garnerans et une partie sur la commune de Bey.

La balade au départ de la place de l'église, permet de faire une jolie boucle de 3,2 km.

Le circuit se compose d'une fiche parents et de 3 fiches enfants, 4/6 ans, 7/9ans, et 9/12 ans. Les enfants trouveront des indices tout au long du parcours afin de répondre à leurs énigmes. Celles-ci sont adaptées à leur âge et à leur niveau scolaire.

Ces circuits sont disponibles à l'office de tourisme Val de Saône, ou directement sur le site Randoland :

<https://www.randoland.fr/balades-visiter-GARNERANS-Ain-01-0116701>



Cérémonie du 11 novembre

Le 11 novembre, jour de commémoration de l'Armistice de la première guerre mondiale, la commune a rendu hommage à tous ceux qui ont combattu pour la France entre 1914 et 1918.

Une gerbe a été déposée au monument aux morts place de l'église.

Comme chaque année, les sapeurs pompiers et les jsp se sont associés à cette cérémonie.

Après l'élocution de M. le Maire, les enfants de CM1/CM2 de l'école ont chanté en cœur la Marseillaise pour ensuite laisser place à la minute de silence.

La cérémonie s'est terminée dans la cour de l'école où tout le monde a pu se retrouver autour du verre de l'amitié.



A RETENIR

Samedi 11 novembre 2023

Nos centenaires

La municipalité n'a pas manqué l'occasion de fêter les anniversaires de Mme Medard et de Mme Duroux, qui ont eu toutes les deux 100 ans en 2022.

Un siècle d'une vie bien remplie qui a réuni leurs familles et quelques élus le 4 mai 2022 pour Mme Medard, née le 10 janvier 1922; et le 17 décembre 2022 pour Mme Duroux, née le 15 novembre 1922.

Ce fut une occasion de marquer l'affection bien particulière que nous leur portons.

Elles appartiennent à l'histoire de la commune pour y avoir passé une grande partie de leur vie et y incarnent une part de notre mémoire collective.

Nous les remercions encore pour ces moments de partage ensemble où elles nous ont confié des moments particuliers de leurs histoires.

Famille, amour, optimisme et voyage font partie des secrets de leur longévité.

Merci également aux familles qui nous ont permis de tous nous rassembler.



Lettres au père Noël

Cette année 23 enfants ont écrit au Père Noël, en passant par la mairie qui se chargeait de l'acheminement au pays des jouets.

Le Père Noël n'a pas manqué de leur répondre à tous et les enfants ont eu la surprise de trouver dans leur boîte une lettre leur étant adressée, en provenance directe du Pôle Nord.

Et à en croire leurs sourires, c'est une action qui a été très appréciée.



GAG - Animations du village

Cette année encore le GAG a participé à l'organisation de différentes manifestations dans le village.

En 2023, le cinéma plein air ne sera pas reconduit mais le marché semi-nocturne aura bien lieu.

Il y a des projets de manifestations mais rien n'est encore défini, nous vous tiendrons informés dès que les manifestations seront validées !

N'hésitez pas à vous faire connaître pour intégrer l'équipe du GAG afin d'apporter des nouvelles idées et de nous aider à organiser des manifestations.

Email : g.a.garnerans@gmail.com

Président : Roger RIBOLLET
Vice président : Elise AUCLAIR
Trésorier : Gabrielle LOUBES
Secrétaire : Dominique VIOT

Marché semi-nocturne

Le 2ème marché semi-nocturne s'est tenu le 27 août 2022.

Les badauds ont pu déambuler sur la place de l'Eglise et acheter miel, savon, objets recyclés, tissus,...

Pendant que le GAG tenait la buvette, diverses associations locales renseignaient les intéressés.

Une belle initiative qui sera de nouveau organisée en 2023.

A RETENIR
Samedi 26 août 2023



Cinéma plein air

Un peu plus d'une centaine de personnes était présente pour la séance de cinéma plein air organisée par le GAG et les bénévoles du don du sang.

Avant la séance, buvette et repas convivial étaient organisés sur le stade.

Des spectateurs ravis ont pu regarder la séance directement installés sur l'herbe afin de profiter de la fraîcheur estivale.



Octobre ROSE



La 2ème édition de la marche pour octobre rose du 9 octobre 2022 à encore une fois remporté un grand succès !

En effet, un peu plus de 300 participants se sont réunis pour cette belle occasion !

Pour chaque inscription les participants se sont vu offrir un sac à cordon imprimé pour l'occasion. Celui-ci contenait une collation pour le parcours et surtout des flyers de prévention.

Petits et grands ont pu profiter des 3 parcours pédestres proposés, 4kms, 7 kms et 12 kms. Avec un point de ravitaillement et une collation à l'arrivée. Cette année un parcours vélo de 17 kms à également été proposé.

90 % des bénéfices ont été reversés à l'association Rubans Roses » (Cancerdusein.org)



10% des bénéfices ont été reversés au CCAS afin de pouvoir apporter une aide aux personnes de la commune malade d'un cancer.

Pour rappel cette action est organisée par le GAG et le CCAS et une fois encore il a été fait le choix de soutenir l'association les Rubans Roses.

Cette association lance chaque année une campagne de prévention de lutte contre le cancer du sein qui a pour but d'informer, de prévenir, de mobiliser, et bien sur de soutenir les personnes atteintes de la maladie.

Les organisateurs ont à cœur de s'investir dans cette belle action, et grâce à la mobilisation de tous, que ce soit les participants, les sponsors, et les bénévoles, nous avons passé une très belle journée de solidarité et nos efforts ont récoltés leur fruit ! Un grand merci à vous tous !

A RETENIR

Dimanche 08 octobre 2023

5 490 euros reversés à l'association Rubans Roses et 610 euros reversés au CCAS de Garnerans !!!!



Transformateur—chemin du Pellerat

Afin d'égayer le transformateur électrique situé chemin du Pellerat, celui-ci a été embelli par le collectif Lyon Bombing.

Ce projet a été réalisé grâce à l'enthousiasme de 5 jeunes de la commune : Arthur, Eve, Lola, Maeva, et Nolan.

Dans un premier temps ils ont participé à un cours sur l'histoire du Street Art, puis l'esquisse a été réalisée par leurs soins avec l'aide du formateur.

Sur leur réalisation nous pouvons découvrir l'Avanon et sa passerelle, l'oiseau « Courlis », espèce protégée qui se reproduit dans les paries de la Saône. On peut également reconnaître la « Fritillaire Pintade » qui est une fleur que l'on retrouve également dans la prairie de la Saône et qui est l'emblème de la commune.

Nous remercions de nouveau cette jeune équipe pour leur imagination et leur investissement pour ce projet.



Conscrits édition 2022



Le Samedi 18 Juin 2022, les conscrits des classes en 0, 1 et 2 ont enfin pu fêter comme il se doit leurs conscrits ! En effet, après des années COVID sans fête, il a été décidé de réunir les classes n'ayant pas pu les fêter.

Au programme : le traditionnel petit déjeuner offert par M. le Maire, suivi d'une bénédiction à l'église de Garnerans (nous tenons à remercier chaleureusement Véronique de Brosses pour sa disponibilité). Les photos de classes ont ensuite été réalisées pour enchaîner sur le banquet à la salle des fêtes.

C'est au total une centaine de personnes de 20 à 70 ans qui ont pu se régaler autour d'un banquet et bien évidemment faire la fête, toutes générations réunies.

Malgré la forte chaleur, tout le monde s'est déplacé et a pu profiter de cette belle journée de convivialité.

Nous vous rappelons qu'en 2022, Garnerans a obtenu le label Ville Prudente qui a pour objectif de **valoriser les collectivités qui se sont engagées de manière significative dans la lutte contre l'insécurité routière.**

L'obtention de ce label est gage de qualité de vie pour les habitants où le partage de la rue et de la route est au cœur des préoccupations des élus.

Les aménagements du chemin de la Gare s'inscrivent donc parfaitement dans cette démarche.

Afin d'améliorer encore la sécurité au sein du village, un radar de vitesse a été installé à l'entrée du hameau des Leynards (en venant de Pont de Veyle) et la commune a fait l'acquisition d'un radar de vitesse mobile.

L'installation de ces équipements s'inscrit uniquement dans un but pédagogique et ne permet pas de verbaliser les automobilistes.



**À PIED, À VÉLO, À TROTTINETTE
SOYEZ SÛRS D'ÊTRE VISIBLES**

La France est engagée dans un grand mouvement pour économiser l'énergie. Moins d'éclairage public de nuit, c'est bon pour la planète alors pour accompagner le mouvement, augmentez votre visibilité.

- Préférez des vêtements clairs ou mieux encore, portez un gilet ou des accessoires rétro réfléchissants.
- Traversez aux passages piétons et redoublez de vigilance.
- Prenez soin de ne pas rester dans l'angle mort des véhicules imposants.

Quand l'éclairage baisse, je renforce ma vigilance, j'augmente ma visibilité.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE

**PARCE QUE
JE TIENS
À TOI**

**SI TU CONDUIS
JE RACCROCHE**

Notre école comptabilise cette année 66 élèves.
Nous avons accueilli à la rentrée, une nouvelle enseignante, Elise BRIDON-DESFONTAINES qui succède à Valérie TROUILLET.

Equipe enseignante

Élisabeth FURTIN (Directrice)	Maternelle (PS/MS/GS)
Cécile SUSINI	CP/CE1/CE2
Elise BRIDON-DESFONTAINES	CE2/CM1/CM2

L'équipe est complétée par :

- Nelly BEURET, A.T.S.E.M . (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles),
- Magaly NASLES, A.E.S.H (Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap),
- Romane GAY qui effectue son engagement au Service Civique dans notre école.

Projets pédagogiques pour 2022/2023 :

Parmi les projets prévus cette année et grâce au soutien financier de la commune, du Sou des Ecoles et de la Communauté de Communes, seront proposés aux élèves : un projet artistique avec l'intervenant extérieur, Jean-Marc JACOB, des sorties et animations scolaires, un cycle natation à la piscine de Chatillon-sur-Chalaronne et un projet de sensibilisation aux écogestes avec le programme WATTY.



Les trois classes poursuivent la collecte de couvercles et bouchons en plastique au profit de l'association Cœur2Bouchons. Alors, pensez à nous quand vous vous débarrassez de vos couvercles, bouchons et piles, et apportez-les à l'école !

Toute l'équipe pédagogique vous souhaite une belle et douce année 2023.



Projet Musique 2021/2022 avec l'intervenant extérieur, Nicolas GUDEFIN

Conseil d'Ecole

Le maire : Dominique VIOT
Conseiller : Pierre BAILLY-BECHET



Sortie Nature à la maison de l'eau à Pont de Vaux en mai 2022.



Recette du savon d'ortie avec Monsieur Ours, notre guide du jour

La garderie périscolaire

Depuis septembre 2021, le centre social L'Embarcadère de Thoissey assure l'organisation de l'accueil périscolaire en collaboration avec la municipalité.

De 7h à 9h et de 16h30 à 19h, les enfants sont accueillis en alternance par Édith, Colleen, Geneviève et Catherine.

Chaque trimestre une thématique est choisie avec les enfants : Halloween, la magie de Noël, la fête du carnaval... sans oublier des temps de jeux.

Les modalités d'inscription restent les mêmes (site de Ropach). L'adhésion annuelle à AJC est obligatoire (10€ individuelle et 18€ familiale).



La cantine scolaire

La municipalité assure la gestion de la cantine scolaire.

Afin de faciliter les démarches, les parents peuvent inscrire ou désinscrire leurs enfants jusqu'à la veille 11h.

En 2022, une enquête a été menée au sein des familles afin de connaître leur niveau de satisfaction et de les consulter sur les éventuelles améliorations à apporter.

Au regard de cette enquête, il a été décidé de poursuivre le fonctionnement actuel dont la collaboration avec la société RPC de Manziat qui fournit les repas.

En effet, cette société a fait le choix de référencer des fournisseurs au plus près de son atelier de fabrication, 80% d'entre eux sont situés à moins de 200 km de MANZIAT.

RPC propose pour chaque jour de la semaine un choix de 2 menus permettant une alimentation équilibrée avec au moins 20% de produits Bio.

Cela nous permet pour le plat principal chaque semaine d'avoir un jour poisson, un jour végétarien et 2 jours avec viande.

Découverte des goûts

Les plats proposés sont variés avec une diversité de goûts importante afin que les enfants, notamment les plus petits, puissent découvrir de nouvelles saveurs.

Les enfants de maternelles sont encouragés à goûter tous les plats sans jamais être forcé. M. le Maire a inventé la règle de goûter 3 fois : la première fois on peut être surpris, la deuxième on s'habitue et la troisième on trouve que c'est bon ! Cela ne marche pas toujours mais c'est une habitude qu'ils ont bien intégrée et que nous vous invitons à tester à la maison.

Lorsqu'il n'est pas malade le maire mange à la cantine et peut vous garantir que c'est très bon !

Anti-gaspillage

Pour les plats qui ne sont pas en portions individuelles, les enfants sont servis une première fois en fonction de ce qu'ils souhaitent et la cantinière repasse un deuxième fois pour proposer un complément.

Lorsque nous choisissons les menus, nous avons la possibilité d'ajuster la quantité de chaque partie du repas.

Par exemple sur la salade d'endives on va commander 15 portions de moins car on sait par expérience qu'il en reste au moins cela.

Ce système permet ainsi d'éviter le gaspillage et de faire quelques économies.

Nous avons pu ainsi maintenir les tarifs en 2022-2023 malgré une hausse logique des coûts de RPC comme chaque année.

Recyclage

Certains restes du repas de midi comme les fruits, les gâteaux, ... sont conservés et proposés au goûter de la garderie.

Les emballages plastiques (pots de yaourt par exemple) sont collectés séparément et mis ensuite dans la benne jaune du PAV juste derrière la mairie.

Enfin les déchets alimentaires restant vont engraisser des poules d'habitants de Garnerans.



Sou des Ecoles

Le Sou des Ecoles de Garnerans est une association permettant de financer l'intégralité des activités des enfants à l'école (intervenants, sorties scolaires, matériel, jeux, livres, cadeaux, spectacle, fêtes, etc.).

En septembre, le bureau s'est entièrement renouvelé, accueillant de nouveaux parents.

Cette nouvelle équipe est aidée de plusieurs membres actifs et de parents volontaires et investis. Merci à eux !

Afin de récolter les fonds nécessaires, le Sou organise différentes manifestations.

Cette année, nous avons instauré la vente de gâteaux à la sortie de l'école. Très appréciée des petits et des grands, nous la reconduirons régulièrement.

Nous avons également poursuivi la vente de chocolat, de sapins et organisé une fête de Noël avec un spectacle, des activités créatives et un stand photo avec le père Noël.

Nous projetons de réaliser d'autres ventes et d'autres manifestations telles que le carnaval, une chasse aux œufs, la fête de l'école...

Le Loto tant attendu, revient. Ouvert à tous, nous vous attendons.

Contact :

sou.garnerans@gmail.com

<https://www.facebook.com/soudecoles.garnerans>

Ou directement auprès d'un membre.

Le bureau :

Président: Alexia LEYNAUD
Vice-président : Grégoire GONTHIER
Trésorière: Stéphanie MARTINEZ
Trésorière adjointe: Priscilla MEYER
Secrétaire: Cathy LY

A RETENIR

Dimanche 26 février 2023: Carnaval
Vendredi 10 mars 2023 : Chasse aux œufs
Dimanche 26 mars 2023: Loto



Les conscrits



Les conscrits de la classe en 3 ont lancé les festivités.

C'est lors d'une première réunion que le bureau a été constitué : La vente de Bressanette du 27 novembre a été un franc succès : nous remercions tous les villageois et les conscrits pour leur participation.

Faites-vous connaître si vous êtes conscrit de la classe en 3 et que vous voulez partager un moment convivial.

Vous pouvez nous contacter :

Via Facebook : conscrits Garnerans

Par téléphone aux numéros ci-contre

Par mail : conscrits.garnerans@gmail.com

Ou en vous présentant à la mairie



A RETENIR :

Dimanche 22 janvier 2023 : vente de brioches
Samedi 25 février 2023 : remise des chapeaux et cocardes
Samedi 1er avril 2023 : banquet des classes

Présidente : Sandra PERRAUD 06 84 10 84 35

Trésorière : Coralie COCHET LARGE 06 67 21 52 95

Secrétaire : Stéphanie DARBON 06 08 13 40 77

VIVE LA CLASSE EN 3



Comité du fleurissement

La vente traditionnelle du 1er mai s'est déroulée sous de bons auspices, soleil et bonne vente.

Les plantations, un peu plus tard, ont été effectuées en temps voulu. L'arrosage a été nécessaire et maintenu le plus longtemps possible, jusqu'à l'arrêt préfectoral.

Certaines plantes mises en suspensions autour du poids public n'ont pas supporté un coup de vent très chaud fin juin et malgré une taille effectuée après les dégâts visibles, il n'y a pas eu de reprise... Une belle arrière saison a permis d'apprécier une floraison abondante sur certaines plantes et arbustes.

Les déboires climatiques ont démontré la résistance de certaines espèces : leçon à retenir !

Un garnerançois très habile nous a préparé, grâce à la récupération de mobilier en bois de l'école une déco en sapins articulés pour Noël : merci à lui!!!!

Une guirlande de 20 m récemment acquise a été installée sous le rebord du toit du préau de l'école, coté route.

La soirée beaujolais du 18 novembre a réuni une cinquantaine de personnes dans une bonne ambiance !

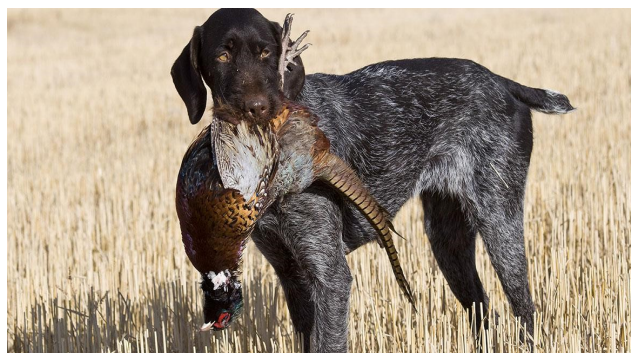
Et bien sur ... quelques bénévoles supplémentaires seraient volontiers accueillis dans l'équipe, nous vous attendons !!

Le bureau :

Président : Hugues de Brosses
Vice Président : Gilles Vatoux
Trésorière : Monique Charcosset
Secrétaire : Annick Berry

A RETENIR :

Vente du 1er Mai 2023 (8h30 à 12h)
Soirée beaujolais le 17 novembre 2023 (17h à 22h)



Société de Chasse

Cette saison de chasse est sur le point de s'achever.

Cette année la saison s'est déroulée d'une façon particulière, en raison de la grippe aviaire la chasse a été interrompue plusieurs dimanches.

Nous constatons que la population du lièvre est toujours en baisse et de ce fait nous avons réduit les prélèvements, cependant nous avons constaté que la population du sanglier avait augmentée.

Nous organisons des battues avec les communes limitrophes afin de réguler cette population.

Nous rappelons que nous sommes vigilants au niveau de la sécurité (panneaux, consigne de sécurité ...).

A RETENIR :

Samedi 29 janvier 2023 : Vente traditionnelle de terrines et boulettes de campagne

Le bureau :

Président : Guy VACLE
Vice Président : Gilbert AUCLAIR
Trésorier : Georges CHARCOSSET
Secrétaire : Mickaël LOMBARD

Membres :

Frédéric Auclair, Hugo Poitevin, Bernard Morel

Association des JSP



La section a fait sa rentrée le samedi 03 septembre 2022 avec un effectif pour la saison 2022–2023 de 29 JSP dont 14 filles.

Concernant l'encadrement, de nombreux changements sont à noter pour cette nouvelle saison. En effet, nous avons intégré à nos effectifs 4 nouveaux moniteurs venant de centres de secours alentours : Guillaume Jandard et Louis Alamertery du CIS Châtillon sur Chalaronne, Etienne Mauger du CPI de l'Abergement Clémenciat et Etienne Chaffurin du CIS Thoisy.

De plus, 5 jeunes ont terminé leur cursus JSP et validé leur brevet le 1er octobre. Ils ont intégré les CPINI et les CIS de leur commune respective en tant que sapeur-pompier volontaire.

Ils ont également rejoint les rangs des moniteurs au sein de la section. Il s'agit de : Nina Darbon-Loron, Cassandre Graindu-Bonnerue, Corentin Berthet, Emilien Clertant et Romaric Mollion.

A noter en revanche l'arrêt temporaire ou définitif de 4 moniteurs : Enzo Incardonna, Emma Ravoire, Melvyn Lamiral et Pauline Perraud.

Nous les remercions tous d'avoir donné de leur temps afin d'assurer l'encadrement de la section pendant quelques années.



COMMENT INTÉGRER LA SECTION JSP DE GARNERANS

Pour pouvoir intégrer la section des jeunes sapeurs-pompiers de Garnerans, il faut remplir les conditions suivantes :

- Avoir entre 11 ans et 13 ans
- Remplir les conditions d'aptitude physique et médicale
- Fournir une autorisation parentale

Le nombre de places dans la section étant limité et devant l'engouement suscité chez les jeunes pour intégrer la section certaines années, il est possible que des tests de recrutement soient effectués afin de sélectionner les jeunes (tests écrits et/ou physiques).

Les jeunes de nationalité étrangère peuvent également intégrer la section de jeunes sapeurs-pompiers.

Présidentes :
Loréna MAUGER
Julie VAILLANT

Pour plus de renseignement sur la section, vous pouvez nous suivre sur Facebook « Jeunes Sapeurs-Pompiers de Garnerans »



Petit retour sur la SAISON 2022-2023

Manifestations sportives

Cross : annulé pour cause de COVID

Parcours sportif :

Le challenge départemental de la qualité s'est déroulé le samedi 9 avril à Bourg-en-Bresse.

A noter les belles performances de l'ensemble de nos jeunes qui ont remporté des médailles et trophées à titre individuel et collectif. Nous les félicitons!

Une partie de ces jeunes a donc représenté le département de l'Ain au challenge interdépartemental de la qualité qui a eu lieu le samedi 21 mai à Annecy (74).



Manifestation technique

Concours de manœuvre :

Exceptionnellement cette année, il n'y a pas eu de rassemblement technique départemental.

La section a participé au rassemblement technique régional à Bourg St Maurice les 27 et 28 mai. L'équipe de Garnerans termine 12ème/22 avec 129/140 en secourisme, 117/140 en incendie et 15/20 au QCM.

Par la suite, la saison s'est terminée par la participation au rassemblement technique national à St Omer dans le Pas-de-Calais les 1, 2 et 3 juillet. L'équipe sélectionnée a réalisé une performance tout à fait honorable : 17ème/98 avec 135/140 en secourisme, 135/140 en incendie et 10/20 au QCM. L'ensemble des jeunes de la section et certains parents sont également venus encourager les participants à Saint-Omer.

Formations

En plus des nombreux résultats sportifs et techniques, la formation des jeunes a également été d'un très bon niveau puisque 13 diplômés ont été obtenus la saison dernière :

Stage ARI (Appareil Respiratoire Isolant) : Nina Darbon-Loron, Cassandre Graindu-Bonnerue, Corentin Berthet, Emilien Clerfant et Romaric Mollion

Stage Prompt Secours: Nina Darbon-Loron, Cassandre Graindu-Bonnerue, Corentin Berthet et Romaric Mollion

Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier: Juliette Charvet, Emma Ravoire, Melvyn Lamiral et Marika Labro-Roche



Comme vous pouvez le constater, le calendrier de la saison est toujours bien rempli et les bons résultats toujours aussi nombreux. Pour assurer l'encadrement de la section, nous soulignons le rôle important de l'équipe de moniteurs.

En effet l'ensemble des moniteurs, tous bénévoles au sein de la section, consacre une grande partie de leur temps libre pour faire vivre la section depuis 40 ans.

Nous les remercions donc encore une fois pour leur investissement et leur engagement au sein de la section tout au long de la saison.

L'ensemble des JSP et des moniteurs vous présente leurs vœux de bonheur et de réussite pour l'année 2023.

Sapeurs Pompiers « l'écho de la Sirène »

2022 achevé, nous pouvons dresser le bilan de l'activité du corps des sapeurs-pompiers du CPINI de Garnerans.

Durant ces 12 derniers mois l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers de Garnerans a porté aussi bien sur des secours à personnes, des AVP (accident sur voie publique), des neutralisations de nids d'insectes etc.....

Notre mission est toujours d'apporter les gestes de premiers secours en prenant les mesures nécessaires afin de limiter une aggravation de la situation en attendant l'arrivée de nos collègues des centres de secours de Thoisse ou Pont de Veyle.

Pour cela et afin de toujours répondre de façon efficace, le CPINI a fait l'acquisition fin 2021 d'un nouveau véhicule (VTU). Après quelques travaux d'aménagements réalisés sur le premier semestre 2022, le véhicule a été armé et mise en service opérationnel au cours du 2ème semestre 2022.

Tous les sapeurs-pompiers du CPINI s'entraînent et suivent régulièrement des formations de façon à être opérationnel lors des différentes missions qui leur sont confiées.

Au cours de cette année 2022, afin de mieux faire connaître le CPINI et ses missions, 2 activités ont été organisées au cours du mois de Juin.



Le vendredi 10/06/2022 :

Visite de la caserne pour les enfants de l'école primaire avec au programme de petits ateliers très simples : présentation des véhicules, initiation aux gestes qui sauvent, essai des tenues de feu, comment tenir une lance incendie, remise de diplôme « petit pompier », concours de dessins.



Le samedi 18/06/2022 :

Portes ouvertes à la caserne du CPINI de Garnerans pour les habitants du village avec présentation des différents véhicules, atelier secourisme, atelier incendie, démonstrations de la section des JSP de Garnerans, exposition des dessins réalisés par les enfants de l'école primaire.



Le CPINI de Garnerans est toujours à la recherche d'hommes ou de femmes afin de renforcer son effectif. Si des personnes sont intéressées à rejoindre le CPINI pour porter assistance aux habitants de la commune, n'hésitez pas à vous faire connaître.

« Les sapeurs-pompiers de Garnerans sont tous volontaires et bénévoles. On ne vous imposera ni gardes, ni astreintes obligatoires.

Vous êtes étudiant et disponible le week end ? Vous travaillez en équipe et vous êtes disponible quelques heures en journée ? Vous travaillez en journée et avez un peu de temps le soir ou le week end ? »

Vous pouvez rejoindre le corps des Sapeurs-Pompiers de Garnerans

Pour terminer, tous les Sapeurs-Pompiers de Garnerans vous remercient pour l'accueil qui leur a été réservé lors de la présentation du calendrier et vous souhaitent une bonne et heureuse année 2023.

Vous pouvez suivre notre actualité sur Facebook sur « Sapeurs-pompiers Garnerans »



L'amicale des donneurs de Sang

**Faites un geste pour la vie, rejoignez les 1 600 000 personnes qui offrent leur sang
Chaque jour 10 000 dons sont nécessaires**

Le don de sang permet de soigner plus d'un million de malades chaque année en France.

Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont utilisés pour les situations d'urgence (Hémorragies lors d'un accouchement, d'un accident, d'une opération chirurgicale) et les besoins chroniques (Maladies du sang, Cancers).

Chaque année, 170 000 donneurs habituels quittent la grande chaîne de solidarité qu'est le don du sang en raison de l'atteinte de la limite d'âge.

Il est ainsi très important de convaincre de nouveaux donneurs et particulièrement les jeunes générations de nous rejoindre.

Les habitants des 7 communes de notre amicale, peuvent participer à cette chaîne de solidarité en se déplaçant plus nombreux, plus souvent, aux collectes organisées.

Que ce soit votre première démarche ou que vous soyez un donneur habituel, l'amicale vous propose 6 collectes de sang organisées par l'EFS, avec accueil des enfants sous la responsabilité des parents.

**ASSEMBLÉE GENERALE LE VENDREDI 17 MARS 2023
Salle des fêtes d'Illiat**

Venez nombreux, parlez-en autour de vous.

Le bureau :

Président:	Sylvie MOMMER
Vice-président :	Gérard POEYMIROU
Secrétaire :	Marie Christine MARTIN
Secrétaire adjoint :	Paul FOUR
Trésorière :	Brigitte MARTIN
Trésorier adjoint :	Jean Marc GARNIER

Le bureau est composé de 14 personnes et le nombre total de bénévoles de notre association s'élève à 20 personnes.

Adresse mail : don.de.sang.val.de.saone@gmail.com

Téléphone : 06 27 08 89 05

Les dates des collectes pour l'année 2023 : Salle de la lyre 01140 St Didier sur Chalaronne

Vendredi 06/01/23 :	Salle de la lyre	de 9 H 00 à 12 H 30 et de 15 H 30 à 18 H 30
Vendredi 03/03/23 :	Salle de la lyre	de 9 H 00 à 12 H 30 et de 15 H 30 à 18 H 30
Vendredi 05/05/23 :	Salle de la lyre	de 9 H 00 à 12 H 30 et de 15 H 30 à 18 H 30
Vendredi 21/07/23 :	Salle de la lyre	de 14 H 30 à 19 H 00
Vendredi 18/08/23 :	Salle des fêtes de THOISSEY	de 14 H 30 à 19 H 00
Vendredi 20/10/23 :	Salle de la lyre	de 9 H 00 à 12 H 30 et de 15 H 30 à 18 H 30

« DONNER SON SANG : C'EST ÊTRE DU BON CÔTÉ DE L'HUMANITÉ »



**Amicale
des Donneurs de Sang bénévoles
Val de Saône Chalaronne**



Groupement paroissial « Alliance St Audace »

Saint Didier, Thoissey, Mogneneins, Peyzieux, Illiat, Saint Etienne sur Chalaronne, Garnerans

Comme chaque année, la communauté paroissiale rappelle que les jours et horaires des activités et offices sont affichés régulièrement dans les vitrines près des entrées de nos différentes églises;

L'année écoulée a vu, tout d'abord, l'accueil et les activités dans l'église de St Didier pendant le marché de Noël, la mise en place du patronage au collège St Joseph pour les plus grands et l'éveil à la foi pour les plus petits, la confirmation a eu lieu cette année à Villars les Dombes suivi à St Didier de la première communion.

Le père Tanguy de la Gironière est toujours secondé par l'équipe de laïcs pour les funérailles chrétiennes.

Évènement spécial cette année : l'accueil de la relique du saint curé d'Ars devant laquelle nous avons prié et chanté grâce à la chorale parisienne Ultraia, déjà venue l'an passé. La chaudière de l'église de St Didier étant définitivement en panne, les messes dominicales de l'hiver auront lieu à l'église, chauffée, de Garnerans, sauf le 1^{er} dimanche du mois, toujours à Thoissey.

Pour rappel, les Amis du Vieux Thoissey et de ses environs ont renouvelé leur demande d'autorisation, pour assurer les visites commentées de nos églises (Illiat, Garnerans et Thoissey, pour les journées du patrimoine et autres...), auprès du Père Tanguy, seul affectataire de ces lieux de culte catholiques d'après la loi de 1905.

L'entretien intérieur de nos églises n'étant pas sujet à miracle (!!!)..toute bonne volonté est bienvenue, deux à trois fois par ans à Garnerans, pour y faire le ménage..!
(0675487592) Merci !



Eglise de Garnerans

La Vierge et saint Dominique,

huile sur toile

de Jules-Adrien

Boucher de Boucherville (1863)

Les Amis du Vieux Thoissey

Au chapitre des bonnes nouvelles de l'année 2022, les Amis du Vieux Thoissey et de ses environs peuvent se féliciter d'une belle remontée du nombre de leurs adhérents après la forte baisse de l'année précédente.

Cette augmentation (82 adhérents) apporte de l'optimisme et l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 26 novembre dernier à Saint-Didier-sur-Chalaronne a permis, outre l'adoption des traditionnels bilans moral, d'activités et financier, de présenter les principales actions qui ont contribué à l'inventaire, à la protection et à la valorisation du patrimoine local : conférence sur la correspondance des élèves du collège de Thoissey, visites commentées, présence sur quelques marchés (Garnerans : marché aux fleurs du 1er mai et marché semi-nocturne du 27 août), participation aux Journées européennes du Patrimoine...

L'assemblée générale a permis la présentation des projets de cette nouvelle année :

- conférence de Dimitri Tillioi-D'Ambrosi (18 février 2023) à l'occasion de la sortie de son dernier livre Vingt-quatre heures de la vie sous Néron,
- participation au Printemps des cimetières (14 mai 2023, 10h30) : Peyzieux-sur-Saône,

A RETENIR
Assemblée générale le 25 novembre 2023,
accueil à 10h, Peyzieux-sur-Saône

- animation de la souscription lancée par la commune de Thoissey en partenariat avec la Fondation du Patrimoine au bénéfice de la restauration de la Chapelle du Clos de l'Hôpital de Thoissey,
- visites commentées de l'été en lien avec l'office de tourisme Val de Saône Centre,
- participation aux marchés locaux (Lurcy, Garnerans, Thoissey) et aux fêtes estivales (Saint-Didier, Illiat),
- publication d'un ouvrage consacré au Collège royal de Thoissey...
- organisation de l'assemblée générale (25 novembre 2023, accueil à 10h).

Persuadés que le patrimoine est un élément essentiel de la qualité de notre vie, les Amis du Vieux Thoissey et de ses environs accueillent bien volontiers tout nouvel adhérent motivé par la protection du patrimoine et se tiennent à l'écoute de toute suggestion entrant dans le cadre de leurs objectifs.

Adhésion annuelle : 15€

Contact:

Jacques LOUPFOREST (Président)

Vice-présidentes :

Michèle MONNET (Saint-Didier-sur-Chalaronne)

Véronique de BROSES (Garnerans)

Mail : amis.vtc01@orange.fr

AJC- Centre social l'Embarcadère

L'Embarcadère, un centre social MJC pour tous

Toute l'année, L'Embarcadère vous propose des activités de 0 à 97 ans : au travers de son centre de loisirs, des ateliers et spectacle des doudous (0-36 mois), des ateliers en semaine, des stages sportifs, une programmation culturelle avec des spectacles pour tous les publics et l'organisation de la 3^{ème} édition de la Japan Fest (21 octobre 2023).

L'Embarcadère c'est aussi la possibilité de trouver de l'accompagnement sur les questions du numérique, avec notamment le Conseiller numérique France Service, et sur des questions liées au quotidien, à l'éducation et à la santé mais aussi au bien vieillir.

Et depuis 2020, nous développons l'accompagnement et le soutien à des initiatives qui vont dans le sens de la transition et de l'évolution des habitudes (Paniers de Légumes depuis 2022 et RepairCafé en 2023).

Toutes les activités et les projets seront encore plus itinérants en 2023 !

Pour suivre l'activité du Centre social MJC L'Embarcadère : www.csmjcembarcadere.com

sur Facebook : @embarcaderea jc

sur instagram : @cs_mjc_embarcadere



l'Embarcadère
centre social-MJC

Pour suivre l'actualité :
www.csmjcembarcadere.com

Et sur les réseaux :
Facebook : @embarcaderea jc et @ajc.lesados

Pour tous renseignements, contactez-nous au 04 74 04 02 57
par courriel : contact@csmjcembarcadere.fr



Val de Saône Intermédiaire



Association de l'Economie Sociale et Solidaire, qui œuvre depuis 1995 sur votre territoire pour accompagner les personnes les plus fragiles à l'emploi.

Nous sommes agréées par la DDETS 01 et travaillons en lien avec le Département.

Nous proposons diverses missions de mise à disposition aux personnes éloignées de l'emploi, tout en les accompagnant sur le champ socio-professionnel.

Nous travaillons auprès des particuliers sur le champ des services à la personne, mais également auprès des entreprises sur des prestations de nettoyage de bureaux par exemple.

Notre objectif est donc, d'accompagner les demandeurs d'emplois de vos territoires, en leur proposant de l'emploi en parallèle d'un accompagnement personnalisé afin que ces personnes puissent retrouver un emploi pérenne sur le marché du travail ordinaire.

Nous recherchons régulièrement du personnel, n'hésitez pas à nous orienter les résidents de votre commune en difficultés qui vous sollicitent afin de retrouver un emploi.

Contact: 204 Route de Pont-de-Veyle 01750 Replonges

Tel : 03 85 31 08 12

mail : contact@vsi01.fr

Site internet : www.val-de-saone-intermediaire.fr

Association Intermédiaire Domicile Services



Services à domicile (ménage, repassage, jardinage, bricolage...), recrutement pour des entreprises (service, livraison, accueil téléphonique...)

www.services-ain.com—801, rue de la source 01442 VI-RIAT CEDEX

Tel : 04 72 23 23 81—07 87 02 29 06 domicile.services01@gmail.com



ADAPA

services d'aide, d'accompagnement et de prévention aux domiciles

Contact : 38 Place Georges Agniel 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE ou au 04 74 45 59 64
Accueil sans rendez-vous le jeudi 10h - 12h
Sur rendez-vous du lundi au vendredi

ADMR



pour tous, toute la vie, partout

Enfance et parentalité: micro-crèches, garde d'enfants à domicile, soutien à la parentalité, aide aux devoirs, transport

Accompagnement du Handicap : accompagnement et soins à domicile, transport, sorties, loisirs, garde jour/nuit, aide au répit

Services et soins aux seniors : Aide & soins à domicile, livraison de repas et de courses, aide aux aidants, téléassistance, transport

Entretien de la maison : ménage et entretien du linge, petits travaux de bricolage et jardinage

ADMR DE SULIGNAT: 1 Place de la Mairie—01400 SULIGNAT

Tel : 04 74 42 74 78

mail : asulignat@fed01.admr.org—site internet : www.fede01.admr.org

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi : de 13h 30 à 16h30 (sauf le jeudi fermé)



AIN DOMICILE SERVICE

Accompagnement à la vie quotidienne : ménage, repassage, garde d'enfant de plus de 3 ans, courses pour ou avec la personne aidée, aide à la réalisation de repas

Aide à la personne : aide à la toilette, à l'alimentation, à la mobilisation, aux déplacements du quotidien, ...

Accompagnement pour des activités de loisirs et de vie sociale (promenade, jeux, ...)

Service d'accompagnement véhiculé pour permettre de se rendre à des rendez-vous ou activités

Accompagnement global, 7/7 jours 24/24 h.

Des interventions ponctuelles pour soutenir les aidants, leur permettre d'avoir du répit

Des actions de prévention pour rompre l'isolement que chacun peut subir

Contact au 04 74 51 05 23 ou au 06 74 45 70 00.

Antenne :

119 place des halles 01 400 Chatillon sur Chalaronne

mail: saone.bresse@ain-domicileservices.fr

Relais petite enfance

Les relais petite enfance sont des lieux d'échanges, d'animation et d'information au service des enfants, des parents employeurs et des assistants maternels domiciliés sur la communauté de communes Val de Saône Centre.

Vous êtes parents ou futurs parents, les relais vous :

- aident à chercher un assistant maternel agréé pour accueillir votre enfant de moins de 6 ans, en partenariat avec la Protection Maternelle et Infantile.,
- aident à connaître vos droits et devoirs d'employeur ,
- accompagnent dans vos démarches administratives concernant la garde de votre enfant,
- invitent à participer aux temps d'animation à partir de 10h.

Vous êtes un(e) professionnel(le), les relais vous :

- invitent à échanger sur votre pratique (relation avec les parents, activités d'éveil...) avec d'autres assistants maternels et des professionnels,
- proposent des temps d'animations collectifs avec les enfants qui vous sont confiés,
- informent sur les conditions d'exercice de votre profession, vos droits, vos obligations...
- forment et vous accompagnent dans le cadre de la formation continue ,
- aident à vous mettre en relation avec les familles recherchant un assistant maternel .

Vous avez la possibilité d'emprunter du matériel de puériculture et des jeux à VisioRelais sur les temps d'ouverture.

Les deux animatrices des relais restent disponible pour plus de renseignements.



Coordonnées :

359 Rue Joseph Berlioz
01140 Saint Didier-sur-Chalaronne
Tél : 04 74 02 84 44
09 64 07 60 66
Mail : ppe-saonerelais@ccvsc01.org

CIO TREVOUX

QUESTIONS D'ORIENTATION ?

Comment choisir une filière qui me convienne ? Comment poursuivre ses études après avoir décroché ? Peut-on se réorienter ? Changer de métier ?...

Le centre d'information et d'orientation de Trévoux répond à vos questions et vous accompagne dans vos démarches d'orientation.

C'est un service public de l'Éducation Nationale donc gratuit.

Au CIO, 5 psychologues de l'Éducation Nationale spécialisées en Orientation vous reçoivent en entretien sur rendez-vous du lundi au vendredi, et pendant les vacances scolaires.

Que vous soyez collégien, lycéen, adulte, scolarisé ou non.

Si vous avez des difficultés pour vous déplacer, vous pouvez demander un rendez-vous téléphonique.

Les psychologues de l'E.N. sont aussi dans les collèges et lycées publics du secteur : le collège Bel Air à Thoissey, de la Dombes à Saint-André-De-Corcy, Val de Saône à Montceaux, Léon-Marie Fournier à Jassans-Riottier, Jean Moulin à Trévoux, Jean Compagnon à Reyrieux et le lycée Val de Saône à Trévoux.

Elles font partie de l'équipe éducative. Elles assurent sur place une permanence d'accueil pour élèves et parents.

627 route de Jassans – 01600 TREVOUX
Tél. : 04.74.08.97.59 fax : 04.74.08.97.61
Mail : cio-trevoux@ac-lyon.fr
Site : <http://trevoux.cio.ac-lyon.fr/spip/>



La Communauté de Communes Val de Saône Centre regroupe 15 communes

Les compétences déterminent les domaines d'action dans lesquels la communauté de communes peut intervenir. Une compétence exercée par la communauté de communes ne peut plus être exercée par la commune. Les principales compétences communautaires sont les suivantes :

7 compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Développement économique (dont la promotion du tourisme)
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Aire d'accueil des Gens du Voyage de Montmerle
- Collecte et Traitement des déchets des ménages (via le SMI-DOM)
- Assainissement des eaux usées
- Eau potable

6 compétences soumises à intérêt communautaire

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Voiries communautaires (dont les aménagements mode doux)
- Equipements sportifs communautaires
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Maison des services au public

8 compétences non soumises à intérêt communautaire

- Gestion du réseau eaux pluviales en réseau unitaire
- Contribution financière au budget du SDIS
- Transport des collégiens résidant à moins de 3km du collège situé à Montceaux
- Transport des élèves écoles élémentaires vers les gymnases communautaires
- Gestion des Gîtes de la Calonne
- Signalétique des sentiers de randonnée classés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
- Étude, création, aménagement, balisage des itinéraires de randonnée ayant vocation à être classés au PDIPR
- Étude, aménagement et entretien du chemin de halage

Délégués (T: titulaire, S: suppléant)

Communauté de communes :

Dominique VIOT (T), Marianne MORSLI (T)

SCOT :

Dominique VIOT (T), Marianne MORSLI (S)

Syndicat des eaux Veyle Chalaronne:

Roger RIBOLLET (T), Pierre BAILLY BECHET (S)

Syndicat des Rivières SRDCBS :

Gaëlle LABALME (T), Stéphane CANTE (S)

OFFICE DE TOURISME

L'Office de tourisme Val de Saône Centre est un service public géré par la Communauté de Communes Val de Saône Centre.

Ces principales missions sont :

- L'accueil et l'information des touristes
- La promotion touristique du territoire
- La coordination des acteurs locaux du tourisme
- Le concours technique à la conception et la réalisation de projets visant à améliorer l'offre touristique
- L'organisation et la gestion d'événementiels touristiques à vocation communautaire
- L'Appui technique et promotionnel aux organisateurs de manifestations touristiques à vocation communautaire
- À titre accessoire, la création et la commercialisation de produits touristiques

Point d'accueil : 557 rue du Centre 01090 GUEREINS Tél : 04 74 67 20 68 (Antenne au Cellier du Couvent des Ursulines, 14 rue de l'hôtel de ville 01140 THOISSEY de mai à septembre)
mail : tourisme-ot1@ccvsc01.org site internet www.tourisme-val-de-saone.com



LES GITES DE LA CALONE

La structure d'hébergement touristique peut accueillir de **1 à 42 personnes**, et ce, toute l'année, 7 jours sur 7.

9 gîtes de 2 à 8 places, tous labellisés Gîtes de France, sont répartis sur 3 bâtiments distincts.

557 Rue du Centre 01090 GUEREINS Tél: 04 74 67 74 95
(lundi au samedi de 13h30 à 17h30 sauf mardi de novembre à mars)

mail_gites@ccvsc01.org www.gites-calonne.fr



Liste des entreprises qui ont souhaité figurer dans notre bulletin.

Si vous souhaitez apparaître dans la prochaine édition, merci de le faire savoir en mairie.

AUCLAIR Elise
Mes lubies d'aujourd'hui
103 Chemin des Debost
Tél : 06 67 23 88 64 - facebook
Entrepreneuse individuelle
Confection en couture

BEAUDET Julien
JBMD

458 chemin des Debost
Tél : 06 78 07 85 69
hayons.services01@gmail.com
Réparation, dépannage et maintenance d'équipements
hydrauliques et électriques sur véhicules industriels
et de manutention

BERGER Alain
ENTREPRISE BERGER

38 impasse Mont Essui
Tél : 04 74 04 05 52
sarl.berger.tp@wanadoo.fr
Travaux publics terrassement,
aménagement réseaux divers

BERGER Sylvie-Suzy
Le sucré/salé du Berger

45 chemin des bergerettes
Tél : 06 24 96 72 17 - facebook
Epicerie artisanale

BROYER David
Le Jardinier de vos Envies

659 chemin de Montgoin
Tél : 06 20 88 33 86
Aménagement et entretien d'espaces verts,
services à la personne

CHICHOUX Pascal et Corinne

17 place de la Bascule
Tél : 04 74 04 05 21
Café, restaurant, dépôt de pain, presse, tabac,
produits alimentaires, plats à emporter

CLARY Céline

240 chemin du Centre
Tél : 04 74 68 74 33
Orthophoniste

FREMY Florent
IEE Electricité Générale

68 chemin des trois coins
Tél : 06 67 79 20 62
iee01140@hotmail.com
Electricité générale, courant fort, courant faible,
automatisme de portail

GATT Rémy
SARL CAPUCINE

58 chemin de la Vallée
Tél : 04 74 69 78 26
Transport & livraison de marchandises
(véhicules moins de 3 tonnes)

GUILLON Pascal

63 impasse des Belles Femmes
Agriculteur

JACQUON Mélina

177 chemin du Centre
Tél : 06 33 04 50 47
Maraîchage

JAKOBCZAK Marek

1661 route d'Illiat
Tél : 07 67 51 25 58
Plombier chauffagiste

LAMARCHE René et Viviane

825 chemin du Centre
Tél : 04.74.69.22.83
Elevage de chiens " Les bassets bleus de Gascogne d'Ambre
de Chassagne"

LAMAS Mélanie

170 chemin du Pellerat
Tél : 06 08 28 79 05
Coiffure, maquillage, stylisme onguilaire,
barbier à domicile

LES ABEILLES DE LOUISE

2010 Route D933
Tél: 07 68 91 50 95/07 70 86 75 66
contact@lesabeillesdelouise.fr
Production local et artisanale de miel

LEVIEUX Manuel

190-6 chemin du Pellerat
Tél : 04 74 69 78 17
Vente miniatures collections et modélisme

NICOLLET William
CONCEPT Services

120 chemin des Debost
Tél : 06 12 01 81 84
williamnicollet@gmail.com
Particuliers et professionnels : plomberie, espaces Verts,
entretien, rénovation, création

PERRAUD Sandra

51 chemin du Trève de Galle
Tél : 06 84 10 84 35
Aide à domicile

POTHIER Eric

14 chemin du Centre
Tél : 06 84 61 11 85
Plaquiste, peintre

PRUDENT Philippe

57 chemin des Rivons
Tél : 04 74 69 74 06
Electricité Générale

SALA-JABOULET Isabelle

822 chemin de Montgoin
Tél : 06.88.77.62.42
isj.graphotherapie@gmail.com
Graphothérapie, rééducation de l'écriture

VIOT Dominique

VIOT Consulting
611 chemin des Debost
Tél : 06.72.45.53.88
garnerans@dominiqueviot.com
Editeur d'un logiciel QHSE : AppQual



INFORMATIONS PRATIQUES

PREFECTURE	45 avenue Alsace Lorraine 01012 BOURG EN BRESSE	04 74 32 30 00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN	45 avenue Alsace Lorraine CS10114 01003 BOURG EN BRESSE	04 74 32 32 32
COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL de SAÔNE CENTRE	Parc Visiosport 3 Rivières Le Grand Rivolet - 166 Route de Francheleins 01090 Montceaux	04 74 06 46 26
MICRO CRECHE MA P'TITE MAISON	14 rue de la Dombes 01140 ST ETIENNE SUR CHALARONNE	04 74 52 47 50
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES—SAONERELAIS	359 Rue Joseph Berlioz 01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE	04 74 07 85 02
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES	1 rue du Palais 01600 TREVOUX	04.74.00.94.56
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE	1 Place de la Grenouillère 01000 BOURG EN BRESSE	36 46
SAUR	40ch des 3 Fontaines 01390 CIVRIEUX	03 60 56 40 46 (service client) 03 60 56 40 48 (urgence) 36 31
LA POSTE	23 rue de l'Eglise 01140 THOISSEY	
CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES	4 rue Aristide Briand 01000 BOURG EN BRESSE	09 69 32 21 21
Assistante sociale CENTRE MEDICO SOCIAL DEPARTEMENTAL—	12 rue du Beaujolais 01140 THOISSEY	04 74 04 04 09

Médical

Les communes de Thoissey et Saint Didier sur Chalaronne disposent d'une maison de santé chacune où plusieurs professionnels de santé sont présents (médecins, infirmiers, sage-femmes, psychologues, ...). D'autres professionnels de santé sont également présents sur ces communes en dehors des maisons de santé (dentiste par exemple).

Pharmacie la plus proche :

Pharmacie Davin 123 Rue des Huguets, 01140 Saint-Didier-sur-Chalaronne Tél : 04 74 69 77 31

Hôpital le plus proche :

350 Bd Louis Escande, 71000 Mâcon
Tél : 03 85 20 30 40

Service de transport

La commune de Garnerans est desservie par 2 lignes régulières :

- la ligne 114 : Mâcon-> Belleville
- la ligne 120 : Belleville-> Bourg en Bresse

Vous pouvez retrouver les horaires sur
www.auvergnhonealpes.fr/interurbainain



LIGNE 114



Participation citoyenne

Ce dispositif est mis en place sur la commune.

Des habitants référents volontaires alertent la gendarmerie de tout évènement suspect ou de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif complète l'action de la gendarmerie.

Si vous souhaitez rejoindre le dispositif en tant que référent, contactez la mairie.



Contre les cambriolages, adoptez les bons réflexes

Fermez vos portes, fenêtres et volets.

Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.

Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour simuler une présence.

Placez vos objets de valeur en lieu sûr.

En cas de cambriolage ne touchez à rien et appelez le 17.



Opération Tranquillité vacances

Sur demande, la gendarmerie surveille le domicile des particuliers pendant les absences, par des patrouilles.

Les habitants sont alors prévenus en cas d'anomalies telles que les tentatives d'effraction, les effractions ou les cambriolages.

Un formulaire est disponible en ligne, il est à imprimer et à rendre à la brigade de gendarmerie au moins 2 jours avant le départ : <https://www.service-public.fr>



Démarchage interdit

Selon l'arrêté municipal N°2018/38, afin de préserver la tranquillité des habitants et de maintenir l'ordre public, le démarchage et toute prospection à domicile sont interdits sur le territoire communal depuis 2018, sauf autorisation expresse et exceptionnelle de la commune.

Les habitants qui s'estimeraient victimes de pratiques déloyales ou agressives, ou encore d'usurpation d'identité sont invités à prendre contact avec les services municipaux.



L'application SAUV life

Elle permet de localiser les défibrillateurs alentours.

Elle permet également d'identifier des citoyens volontaires à proximité, à la disposition des SAMU et des pompiers en cas de nécessité. <https://sauvlife.fr>



L'application de la Croix Rouge

L'Appli qui sauve et vous guide en situation d'urgence. Grâce aux quizz, évaluez vos connaissances, progressez et débloquez les insignes ! - Participer à une formation - Recherchez les délégations de la Croix-Rouge les plus proches de chez vous pour vous inscrire à une formation officielle au secourisme.



L'application Staying Alive

Appli gratuite, disponibles en 18 langues, qui cartographie les défibrillateurs cardiaques dans le monde. Elle permet également de repérer un Bon Samaritain, qui est un citoyen sauveteur et volontaire qui peut être sollicité pour intervenir sur un arrêt cardiaque à proximité en attendant l'arrivée des secours, que ce soit en allant chercher un défibrillateur ou en commençant à prodiguer un massage cardiaque s'il est formé aux gestes qui sauvent.



MAIRIE

Secrétariat de mairie
Tél : 04 74 04 05 56
Courriel: mairie@garnerans.com
Site : www.garnerans.com



Lundi : 15 h 00 à 18 h 30
Mardi et Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi : 13 h 30 à 16 h 30
Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Gendarmerie THOISSEY

2 rue des Roses
01140 Thoissey
Tél : 04 74 04 03 17

Du lundi au samedi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00
Dimanche et jour fériés : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

1 place de la Grenouillère
01015 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél : 36 46

Du lundi au Vendredi : 8h à 12h30 et 13h30 à 16h30
Accueil uniquement sur rendez-vous

SMIDOM

ZI Parc Actival
233 Rue Raymond Noël
01140 ST DIDIER SUR CHALARONNE
04 74 04 94 69
contact@smidom.org
Web: www.smidom.org

Lundi : 13h30 à 16h30
mardi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h00

DECHETERIES

La déchèterie la plus proche est située Champ Cocard Saint Etienne sur Chalaronne (Tél : 04 74 04 94 69)
Vous pouvez accéder également aux déchèteries de St Jean-sur-Veyle, Francheleins et Vonnas.

LES DECHETERIES DU SMIDOM VEYLE SAONE

Vonnas - Saint Jean sur Veyle - Saint Etienne sur Chalaronne - Francheleins

... D'OUVERTURE

	du 1er avril au 31 octobre (hors juillet-août)	du 1er novembre au 31 mars	ATTENTION ! du 1er juillet au 31 août
LUNDI	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00	du lundi au samedi 7h00 - 13h00
MARDI	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00	
MERCREDI	9h00- 12h00 / 14h00 - 18h00	9h00- 12h00 / 14h00 - 17h00	dimanche 9h00 - 12h00
JEUDI	14h00 - 18h00	14h00 - 17h00	
VENDREDI	9h00- 12h00 / 14h00 - 18h00	14h00 - 17h00	
SAMEDI	9h00- 13h00 / 14h00 - 18h00	9h00- 12h00 / 14h00 - 17h00	
DIMANCHE	9h00- 12h00 uniquement Vonnas et Francheleins	fermée	

L'accès sera clos 10 min avant l'heure de fermeture - Les déchèteries sont fermées les jours fériés

